

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 4 septembre 2013 portant nomination à la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques

NOR : AFSS1330692A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de la culture et de la communication,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, L. 382-9, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2011 portant nomination à la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques instituée par l'article L. 382-1 du code de la sécurité sociale, pour la durée du mandat restant à courir:

Pour le collège des artistes auteurs

Mme Diagne CHANEL, membre titulaire, en remplacement de Mme Nadine KORCZAK.

Pour le collège des diffuseurs

M. Pierre FRAISSINET, membre suppléant, en remplacement de M. Yann VILLAIN.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale au ministère des affaires sociales et de la santé et le directeur général de la création artistique au ministère de la culture et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux bulletins officiels des ministères concernés.

Fait le 4 septembre 2013.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,*
J. BOSREDON

Pour la ministre de la culture
et de la communication et par délégation :

*La chef de service,
adjointe au directeur général
de la création artistique,*
L. TUISSON-VUILLAUME